

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 MARS 2020

P.V. N° 109
Dossier N° 4

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU l'article L1424-42 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la réponse du SDIS 77 face aux carences des transporteurs sanitaires privés,

VU l'avis de la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 5 mars 2020,

VU l'avis du Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 9 mars 2020,

VU l'avis du Comité technique en date du 9 mars 2020,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ de surseoir à statuer sur les dispositions de l'expérimentation des vecteurs dédiés à la réalisation des missions de carences de transporteurs privés compte-tenu de la situation de crise liée à l'épidémie de coronavirus COVID-19 sur le territoire français ;
- ✓ d'autoriser Madame la Présidente du Conseil d'administration à engager le processus de rénovation de la convention liant le SDIS 77 et le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France pour l'indemnisation des carences.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT